

ENTRETIEN AVEC **Thierry Santa**, président du gouvernement

« Nous devons repenser le mode de gouvernance du Ruamm »

Thierry Santa a présenté hier aux élus du Congrès ses propositions pour sauver du naufrage le Régime unifié d'assurance maladie maternité, dont le déficit avoisine 33 milliards. Un plan encore à l'état d'ébauche, même si un prêt d'urgence va être débloqué.

Les Nouvelles calédoniennes :
Pour refinancer en partie le Ruamm, vous misez sur une augmentation des cotisations de 1 % par an pendant les six prochaines années. N'est-ce pas un peu optimiste quand on considère la situation des trois usines de nickel ?

Je ne le pense pas. Bien sûr ce sont des hypothèses qui, par définition, ne se vérifient pas toujours. Mais je rappelle qu'en 2019, nous avons eu une croissance économique de 0,6 %. Ça ne fait donc que 0,4 % de plus. Or l'évolution des cotisations

« Les dépenses de prévention d'aujourd'hui sont les économies de demain. »

est étroitement liée à celle de la croissance. Certes, il y a le problème de Vale et la perspective de perdre certains emplois. Mais nous préparons une loi de relance économique et une loi de programmation fiscale. Ce sont autant de mesures qui redonneront confiance aux Calédoniens, aux entreprises et aux investisseurs en général.

Nous avons prévu d'injecter 20 à 22 milliards dans l'économie et de rembourser 4 milliards aux entreprises sur les taxes perçues sur les stocks. L'Institut d'émission d'outre-mer prévoit de débloquer 17 milliards au bénéfice des banques. Tous

ces éléments me semblent de nature à provoquer une relance de l'économie.

Vous tablez aussi sur les recettes des taxes comportementales existantes ou à venir (alcool, tabac, produits sucrés). Ces taxes sont en principe affectées à l'Agence sanitaire et sociale (ASS). Quelle part peut réellement aller au Ruamm ?

La taxe sur le sucre ira d'une part aux actions de prévention, d'autre part au financement du Ruamm. Le volet prévention est très important à long terme. Les dépenses de prévention d'aujourd'hui sont les économies de demain sur les dépenses de santé (diabète, maladies cardiovasculaires etc). Le produit de ces taxes aura vocation à baisser dans le temps, et à être progressivement intégralement affecté à la prévention. C'est le principe posé par le plan Do Kamo.

Qu'en est-il du prêt de 5 milliards qui irait de la caisse retraite et du régime des prestations familiales de la Cafat vers le Ruamm ? On parle aussi parfois de mettre à contribution la caisse retraite des fonctionnaires.

Pour l'instant je me suis adressé à la Cafat et pas à la CLR (NDLR : caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et locaux, dont les allocataires sont eux aussi assujettis au Ruamm). Le sujet est donc à l'étude au sein de la Cafat. Il reviendra au conseil d'administration de déterminer sur quels régimes, il va prélever



Thierry Santa préconise aussi une diminution des dépenses hospitalières, ce qui risque de faire grincer quelques dents.

Photo LNC

cette somme. C'est sa prérogative. Moi, j'ai juste annoncé qu'il fallait un complément de trésorerie de 5 milliards pour faire en sorte que, dans les premiers mois de l'année 2020, on ne se retrouve pas avec les problèmes de paiement qui se sont présentés au quatrième trimestre 2019. Par ailleurs nous disposons de 2,5 milliards qui nous restent de l'Agence sanitaire et sociale. Elle a voté un engagement de 4,5 milliards en faveur du Ruamm dans son budget supplémentaire de 2019. Elle a déjà versé 2 milliards pour permettre la reprise des paiements. Il reste donc 2,5 milliards que l'on prévoit de débloquer dès le début de l'année pour assurer la continuité et tenir les sept à huit mois nécessaires à la création de l'établissement public

calédonien qui aura pour mission de financer l'apurement de la dette.

Cet établissement aurait la forme d'un groupement d'intérêt public ?

Je n'ai pas dit ça. C'est en cours d'étude et de précision avec les établissements financiers, notamment la Caisse des dépôts et consignations. Nous avons besoin de six mois pour finaliser cette structure et lui affecter une taxe spécifique qui permettra de rembourser les organismes financiers. Ils ne nous prêteront pas si on ne leur fournit pas les garanties nécessaires.

Est-ce que l'existence de cet établissement changera la structure et le mode de gouvernance de la Cafat ?

Ce n'est pas lié. Il y aura une évolution du mode de gouvernance de la Cafat. Mais cette évolution découlera de la mission Igas (Inspection générale des affaires sociales) que je vais faire revenir l'année prochaine. Une partie de l'activité de la Cafat relève d'une gouvernance paritaire entre employeurs et employés. C'est tout ce qui concerne les régimes alimentés par les cotisations (retraites, etc). En revanche, dès qu'un régime est alimenté en partie par des taxes, donc la fiscalité, comme le Ruamm, le gouvernement doit avoir son mot à dire. On devrait donc s'acheminer vers une gouvernance à deux têtes : l'une purement paritaire pour les régimes assis uniquement sur les cotisations. Et ajouter une deuxième tête, gouvernementale, pour les régimes qui supposent de la fiscalité ou des subventions.

Vous dites que ce que vous avez proposé aux élus est un plan reposant sur trois piliers ou trois parties.

Oui, la première partie concerne l'apurement de la dette sociale. La deuxième concerne le rétablissement de la trésorerie pour l'année 2020 afin de nous laisser le temps de préparer dans de bonnes conditions la troisième partie qui portera sur les réformes structurelles et de gouvernance du système de santé calédonien. Une fois que les grandes lignes seront actées, nous prendrons une série de délibérations et de lois du pays pour les mettre en œuvre.

Propos recueillis par
Philippe Frédière